

Usages du bassin versant de la Dordogne

Hôtellerie de plein air, campings

300 établissements

80 000 lits

Avec plus de 80 000 lits, l'hôtellerie de plein air constitue la première offre d'hébergement du bassin de la Dordogne. L'activité, très saisonnière, est fortement liée aux milieux aquatiques : rivières, lacs, plans d'eau. On dénombre aujourd'hui plus de 300 établissements, dont une grande partie se répartit autour de la moyenne vallée de la Dordogne et de la Vézère aval. Entre Cazoulès et Limeuil, sur un linéaire de 70 km, on dénombre près de 30 campings.

Le camping évolue aujourd'hui vers ce qu'on appelle l'hôtellerie de plein air avec de nombreuses prestations associées : locatif varié (mobil-homes, chalets, tentes), services et animations sur place (piscine, snack, bar...). Plus de la moitié des campings du bassin sont classés 3, 4 ou 5 étoiles. Ce classement est lié à diverses caractéristiques : les équipements et aménagements comme par exemple le nombre de sanitaires ou de cabines de douche, les services au client et l'accessibilité et le développement durable. Le nombre d'étoiles est également lié à l'accès à l'eau.

Quels profits l'usage tire du bassin versant



CLIMAT, PAYSAGES CADRE DE VIE

L'hôtellerie de plein air bénéficie d'un territoire à très forte attractivité. Les atouts du bassin, liés au climat, au patrimoine naturel, aux paysages, aux activités de pleine nature, aux loisirs aquatiques, à la pêche, attirent une clientèle intéressée par ce type d'hébergement.

ACTIVITES DE PLEINE NATURE, ACCES A L'EAU

Beaucoup de campings se sont donc implantés à proximité des principaux cours d'eau du bassin. La proximité de l'eau est très souvent un attrait fort pour les campeurs : accès direct au cours d'eau, possibilité de pratiquer la baignade ou d'autres loisirs aquatiques comme le canoë.

Quelles pressions l'usage exerce sur le bassin versant

Les pressions exercées par l'hôtellerie de plein air sur les cours d'eau sont liées à la proximité des installations avec les cours d'eau et à la grande saisonnalité de l'activité :

ARTIFICIALISATION DES BERGES

Souvent implantés directement au plus près de la rivière, et soucieux de satisfaire les attentes des clients, demandeurs d'un environnement entretenu, les gestionnaires peuvent réaliser des aménagements ou des entretiens excessifs des berges : tonte systématique, végétation ornementale...

SURFREQUENTATION DES MILIEUX NATURELS

La très forte densité d'estivants peut entraîner la surfréquentation d'espaces naturels fragiles et sensibles, à proximité des campings, mais aussi tout le long de la rivière.

EAU POTABLE

Les prélèvements d'eau potable augmentent considérablement en été. Ils viennent s'ajouter aux fortes pressions que subissent déjà les cours d'eau en période

estivale. Cela peut provoquer des tensions importantes sur des réseaux insuffisamment dimensionnés.

Eaux USEES

Pour assainir leurs eaux usées, deux possibilités s'offrent aux campings : soit raccorder leurs eaux usées à la station d'épuration communale la plus proche, comme par exemple près de la moitié des campings corréziens ; soit se doter d'un système d'assainissement individuel, comme plus de 80% des campings du département de la Dordogne. Chacune de ces options a ses avantages mais également ses inconvénients. Dans le premier cas, la variation de charge brutale peut être problématique pour des stations d'épuration qui sont en général de petites dimensions et ainsi générer des rejets d'eaux mal traitées dans les rivières. Dans le second cas, on constate que les gestionnaires des campings ne sont pas toujours suffisamment formés pour dimensionner ou gérer les dispositifs de façon optimale. De plus, le contrôle du bon fonctionnement de ces systèmes n'est pas toujours aisé. Les plus gros campings du bassin sont souvent assez proches des zones de baignade. En cas de mauvais fonctionnement de leur assainissement, ils peuvent être à l'origine de pollutions bactériologiques mais aussi d'apports de matières organiques, d'azote et de phosphore.

Quelles actions pour réduire les perturbations

REGLEMENTATION

Selon la loi, les installations de traitement des campings sont considérées comme des assainissements individuels. Mais leur fonctionnement s'apparente beaucoup plus à une station d'épuration communale. Les services en charge du contrôle des assainissements individuels doivent donc travailler en collaboration avec d'autres services pour pouvoir vérifier l'efficacité des traitements et fournir les recommandations appropriées aux gestionnaires de campings.

La législation sur l'assainissement non collectif a été modifiée en 2012 pour définir plus précisément les critères de non-conformité des installations. Elle définit également les zones sur lesquelles il est impératif de mettre aux normes les installations non-conformes. Les zones de captage pour l'eau potable et les zones de baignade en font partie.

PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT

Un programme d'amélioration de l'assainissement des campings a été mis en place sur le département de la Dordogne, depuis le début des années 2000. Près de 50 systèmes ont déjà été rénovés, ce qui représente une amélioration de l'assainissement pour 14 000 équivalents-habitants et un coût d'investissement d'environ 4 millions d'euros.

Entre 2006 et 2010, une étude pour mieux qualifier la charge organique et hydraulique d'un campeur a été menée sur plusieurs campings de la Dordogne, avec le concours du

Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration de la Dordogne, du Cemagref (devenu IRSTEA aujourd'hui) et du Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air de la Dordogne. Les résultats de cette étude sont maintenant validés au niveau national et servent de base à un meilleur dimensionnement pour les assainissements individuels des établissements touristiques saisonniers. Ces nouveaux éléments permettent de réduire les coûts d'investissement sans remettre en cause l'efficacité du traitement des eaux usées.

EVOLUTION DES LABELS

Enfin, les nouvelles règles de classement par étoile des campings ont été modifiées en 2011. Elles intègrent maintenant plusieurs critères de développement durable comme la gestion économe de l'eau. Les actions de sensibilisation des gestionnaires de campings qui avaient pu démarrer auparavant sur certains secteurs du bassin sont donc maintenant largement relayées par ces nouvelles règles de classement et devraient donc encore se développer dans les années à venir.

GESTION RESPECTUEUSE DES BERGES

Un schéma de gestion du lit et des berges de la Dordogne formule des recommandations à destination des riverains de la Dordogne. Tenant compte de la forte densité de campings sur certains secteurs, notamment en Périgord noir et dans le département du Lot, il recommande des interventions adaptées au respect des milieux naturels.

Le mot du
Couloubre



Sur la Dordogne, le voisinage, ça
n'est pas facile !

ETATS GÉNÉRAUX DE LA DORDOGNE
BERGERAC 2012

Document réalisé par EPIDOR Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne